

Avez-vous un enfant qui sera en 7^e ou 9^e année l'an prochain?

- Plusieurs vaccins importants sont offerts aux élèves des 7^e et 9^e années au Nouveau-Brunswick.
- Ils sont gratuits.
- Les infirmières de la Santé publique offrent ces vaccins dans les écoles.

Vaccins offerts aux élèves de 7^e année :

- Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche pour les garçons et les filles.
- Le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) pour les filles. Le VPH est la principale cause du cancer du col de l'utérus. Le vaccin les protégera également contre les virus responsables de 90 % des verrues génitales.
- Les filles de 7^e année recevront deux dépliants.

Vaccins offerts aux élèves de 9^e année :

- Le vaccin contre quatre types de méningite.
- Le vaccin contre la varicelle (picote).
- ❖ Il n'est pas nécessaire de vacciner un enfant ayant une preuve médicale d'avoir contracté la varicelle après l'âge d'un an ou un enfant ayant déjà reçu deux doses du vaccin contre la varicelle. Dans de tels cas, veuillez retourner le formulaire de consentement en indiquant que vous n'y consentez pas puisque l'enfant a déjà eu la varicelle, ou que l'enfant a déjà reçu deux doses du vaccin contre la varicelle.
- ❖ Si, par le passé, votre enfant a eu une seule dose du vaccin contre la varicelle et qu'il n'a pas encore eu la varicelle, il devrait recevoir une deuxième dose du vaccin afin de renforcer sa protection.
- ❖ Si votre enfant n'a jamais reçu aucune dose de ce vaccin et qu'il n'a jamais eu la varicelle, il est donc admissible à deux doses du vaccin; la première dose peut être administrée à l'école et la deuxième, au bureau de la Santé publique au moins trois mois plus tard. Veuillez appeler au bureau de la Santé publique afin de prendre un rendez-vous pour la deuxième dose.

Formulaires de consentement

Au début de l'année scolaire, Santé publique distribuera des dépliants d'information pour les élèves des 7^e et 9^e années. On demandera aux enfants d'apporter le ou les dépliants à leurs parents. Veuillez lire les renseignements, remplir et signer le formulaire ou les formulaires en indiquant votre consentement ou votre refus, et retourner le formulaire ou les formulaires à l'école.

Si vous avez des questions au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec la Santé publique. Pour les coordonnées des divers bureaux de la Santé publique, veuillez visiter www.HorizonNB.ca.

